

ANNEXE .BET - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .BET

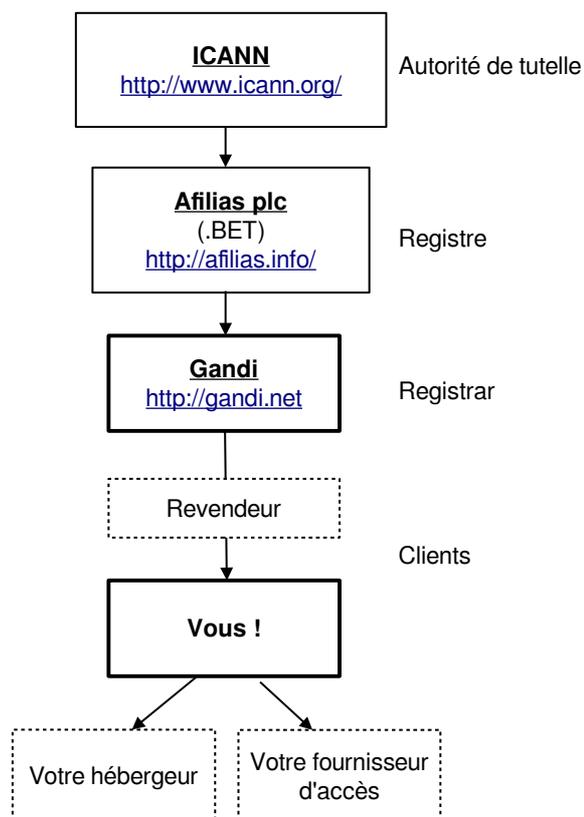
version n°1.0 du 3 novembre 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BET supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .BET.1. Autorité de tutelle et Registre

.BET est une extension générique qui est destinée à promouvoir les paris sportifs en ligne et la communauté dédiée aux paris en ligne. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .BET :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BET.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BET Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BET, définies par l'ICANN et Afilias plc, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques relatives aux différends en période Sunrise : <http://www.afiliast.info/sites/afiliast.info/files/Afilias%20Sunrise-Dispute-Resolution-Policy.pdf>
- Politiques Whois <http://www.afiliast.info/sites/afiliast.info/files/Afilias-Whois-Policy.pdf>
- Politique contre les usages abusifs :

<http://www.afiliast.info/sites/afiliast.info/files/Afilias%20Domain%20Anti-Abuse%20Policy.pdf>

- Politiques de protection des données personnelles : http://afiliast.info/sites/afiliast.info/files/Afilias%20Personal%20Data%20Protection%20Policy_15%20April%202014.pdf
- Engagements d'intérêt public (PIC): http://afiliast.info/webfm_send/406
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BET. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BET est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bet>

Article .BET.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .BET se déroulera en 3 phases : Sunrise, Landrush et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 5 janvier au 4 février 2016. La période de Landrush se tiendra du 8 février au 12 février 2016. L'ouverture générale est prévue pour le 3 mars 2016. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise, de Landrush et pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .BET.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/bet/info>

Les .BET sont ouverts à tous.

Article .BET.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « TMCH » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous

proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes sont traitées selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://www.afilias.info/sites/afilias.info/files/Afilias%20Sunrise-Dispute-Resolution-Policy.pdf>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (fichier « SMD » invalide ou révoqué, ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .BET.6. Landrush

6.1 Règles d'éligibilité

La période de Landrush est ouverte à tous.

6.2 Règles d'attribution

Les demandes sont traitées selon le modèle des enchères à la hollandaise.

Les domaines seront disponibles à un prix dégressif en fonction de la période considérée. Durant la période Landrush, le prix ira décroissant au fil des jours, les demandeurs à l'enregistrement pouvant choisir la période à laquelle ils souhaitent former leur demande.

Les demandes d'enregistrement durant cette période sont traitées manuellement. Nous Vous invitons à contacter Notre service support à l'adresse e-mail suivante : support-fr@support.gandi.net

Vous reconnaissez avoir accepté que le prix d'enregistrement durant la Landrush est celui d'un domaine premium. Si un .BET est enregistré et détruit subséquentement dans la période de grace period de 5 jours durant la Landrush, le domaine sera retiré par le Registre et sera indisponible jusqu'à l'ouverture générale. Après le lancement de l'ouverture générale, le domaine sera de nouveau rendu disponible en tant que domaine premium au prix fixé durant la Landrush. Si Vous avez une question concernant ce point, contactez notre support à l'adresse suivante : support-fr@support.gandi.net

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Landrush, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

6.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué.

Article .BET.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .BET.8. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/bet> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .BET.9. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et de Landrush et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .BET.10. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/bet>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Vous reconnaissez et acceptez que le prix des domaines premium tant pour l'opération d'enregistrement que de renouvellement varie pour chaque domaine et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Article .BET.11. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

Vous consentez à la collecte, au traitement, la copie, la publication, et autre traitement de Vos données personnelles par le Registre et ses agents.

Article .BET.12. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BET, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .BET.13. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .BET.14. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .BET.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .BET.16. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;
- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure, telle qu'édictee par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.

Vous acceptez de Vous conformer aux termes et conditions des politiques de lancement du TLD tels que publiés par le Registre au fil du temps, incluant de manière non limitative toute période Sunrise, période d'enregistrement limité ou Landrush, tout mécanisme de résolution alternatif des différends et mécanismes de protection des droits édictés par l'ICANN ou Afiliats pour le TLD (incluant sans limitation la Trademark Clearinghouse) ainsi qu'à accepter qu'Afiliats n'est pas responsable dans l'éventualité où Votre responsabilité serait recherchée dans le cadre d'une procédure ayant trait à un différend survenu pendant la période Sunrise, la période d'enregistrement limité, la période Landrush ou toute autre période associée au lancement initial du TLD incluant de manière non limitative :

- (a) la capacité ou l'incapacité dans laquelle Vous avez été d'obtenir le nom de domaine pour lequel Vous avez formé une demande
- (b) les résultats de toute procédure émanant d'un mécanisme alternatif de résolution des litiges concernant un enregistrement

Vous acceptez de Vous conformer aux standards, politiques, procédures et pratiques du Registre établis au fil du temps par le Registre de manière non discrétionnaire et applicables à tous les Registrars, en ce compris les affiliés du Registre et en conformité avec les standards de l'ICANN, les politiques, les procédures et les pratiques du Registre doivent être effectives à réception d'une notification de 30 jours du Registre au Registrar. Si un hiatus est constaté entre les termes du RRA et les termes du contrat d'enregistrement, les termes du RRA prévaudront ceux du contrat d'enregistrement du Registrar.

Vous devez respecter les engagements d'intérêt public (tels qu'il s sont décrits à la clause 11 du contrat de Registre amendée au fil du temps http://afiliats.info/webfm_send/406), les politiques d'enregistrement communautaire (si cela est applicable tel que stipulé à l'article 12 du contrat de Registre) ainsi que les garde-fous émis par le GAC, organe représentant les intérêts gouvernementaux à l'ICANN.

Vous Vous engagez à respecter les lois applicables, en ce compris celles relatives à la vie privée, au traitement des données, à la protection des consommateurs (incluant les pratiques trompeuses et mensongères) et les dispositions du droit de la consommation applicables en matière de prêts équitables, de recouvrement de

créances, d'agriculture biologique (si cela est applicable) en matière de divulgation de données et de toute exigence de divulgation financière.

Vous devez fournir un contact administratif qui doit être à jour, (afin de recevoir les notifications de plainte ou les rapports de comportements abusifs), ainsi que les détails de l'organisme régulateur dont dépend Votre activité.

Vous garantissez que Vous disposez des autorisations nécessaires, des chartes, licences et tout autres droits pour participer au secteur concerné par le TLD.

Dans l'éventualité où le Registre recevrait une plainte mettant en doute l'authenticité des autorisations dont Vous seriez titulaire, le Registre s'en remettra aux autorités régulatrices compétentes ou leurs équivalents afin de s'assurer de l'authenticité de Vos pouvoirs.

Vous Vous portez fort de Nous notifier tout changement matériel de la validité de Vos autorisations, de Vos chartes, licences, et autres droits dont Vous seriez investis pour conduire Votre activité dans le secteur concerné par le TLD. Ceci afin de s'assurer que Vous respectez les règlements et obligations qui Vous incombent en tant que licencié et que Vous opérez Votre activité dans l'intérêt de Vos clients.

Si Vous collectez et maintenez un service de données sensibles financières ou de santé, Vous devez respecter les lois applicables en matière de fourniture de tels services incluant les mesures de sécurité applicables au secteur concerné.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Vous Vous engagez à ne pas conclure d'accord ou de compromis au sujet d'une quelconque de ces demandes sans le consentement écrit préalable de Gandi qui ne peut être retenu sans motif raisonnable. Cette obligation de garantie perdue après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .BET.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- ainsi qu'il en découle des stipulations du présent accord
- pour le non-paiement des frais par le Registrar, incluant de manière non-limitative aux termes des facilités de crédit
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

De plus dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé, sans obligation, à rejeter Votre demande ou à détruire, suspendre ou transmettre à un tiers Votre nom de domaine si le Registre est notifié que Votre fichier « SMD » fait l'objet d'un litige pendant.

Le Registre n'a pas l'obligation de Vous notifier de la résiliation ou de l'expiration de l'enregistrement de Votre nom de domaine, et sont notamment autorisés, sans obligation, à suspendre ou détruire Votre nom de domaine immédiatement en cas de manquement aux conditions générales établies par le Registre ou de violation de toute loi ou règlement applicable.

Vous acceptez qu'aucun dommages-intérêts ou frais de quelque ordre qu'il soient (débours, dépens) ne peut être réclamé au Registre (notamment toute somme due ou payée dans le cadre d'une procédure quelle qu'elle soit initiée à l'encontre d'une décision du Registre).

-fin de l'annexe .BET-